

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 20 novembre 2008**

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants	
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P			F. DEBONNE	N. LETELLIER
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	P	D. LAPLACE	E	M. MORIN	H. CHAUSSAY P
AUZOUVILLE S/Saâne	Jacky GUERARD	E			C. TROPARDY	C. GRINDEL
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P	D. CHEVALIER	C. BESNARD
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE P	J.M. ADAM V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P			L. CHAUVEL	A. LECAVELIERd E
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P	G. VANESLSLANDE	A. LAVISSE
GONNETOT	Brigitte RINCE	E			D. FRANCOIS	P V. VERNEYRE
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P			G. BLONDEL	C. CANU
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	E	S. VASSEUR	P. JOURDAIN
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	E	R. RIDEL	G. LACHELIER P
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	P			B. LEROY	V. GUERILLON
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P			N. LEMOINE	M. MANTEAU
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN	B. DAS
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			F. HENNETIER	E. LHOMME
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	E	R. DESCHAMPT	D. LEDRAIT P
LUNERAY	Martial HAUGUEL	E	G. AUGER	P	F. BONNANCY E	N. LARDANS P C. VINCENT
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	E	J. VARRY	P	C. BENOIT P	F. GRAVIER
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P			J.F. GRENET	C. AUCLERT
RAINREVILLE	Philippe COUVREUR	P			N. ROCHETTE	D. ROBIN
ROYVILLE	Didier FERON	P			C. CLET	A. NOEL
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD	F. LEVASSEUR
SAINT DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE	J. LEFEBVRE
SAINT MARDS	Jacques FERRAND	P			M. BOUQUET	G. LAVENAIRE
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE	F. LIMARE
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			J. HALBOURG	P. DUFILS
SASSETOT le MALGARDE	Jacques GUEROULT	P			E. LUCE	D. EVRARD
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P			P. WALLER	B. ROUSSELET
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE
VÉNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P			J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN

P = Présent E = Excusé

**Date de convocation :** Le 12 novembre 2008

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel COQUATRIX

**Nombre de délégués**

En exercice : 42

Présents : 39

Votants : 42

**Pouvoirs**

Monsieur HAUGUEL, délégué de Luneray, donne pouvoir à Monsieur AUGER, délégué de Luneray ;

Monsieur GUERARD, délégué d'Auzouville sur Saâne, donne pouvoir à Monsieur HERICHER, délégué de Biville la Rivière ;

Monsieur DALLE, délégué de Gruchet Saint Siméon, donne pouvoir à Monsieur MEEGENS, délégué à Gruchet Saint Siméon.

Monsieur le Président remercie Monsieur COQUATRIX pour l'accueil des membres du Conseil communautaire.

**Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 18 septembre 2008**

A l'unanimité, le Conseil valide le procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 18 septembre 2008.

**COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC**

**Construction d'un deuxième réacteur nucléaire EPR en France - Suite**

Suite à la délibération du Conseil du 18 septembre 2008, les Présidents des EPCI du Pays Dieppois Terroir de Caux se sont réunis le 28 octobre. Désormais, l'objectif est de choisir les élus qui défendront le projet auprès du Gouvernement.

**Fonds de Minoration Foncière – étude Plan Local de l'Habitat (PLH)**

« En cohérence avec sa politique en faveur de l'Habitat et du Logement, le Département a décidé, par délibération du 26 juin 2007, d'ajuster et de renforcer sa politique en faveur du foncier en s'associant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), dans le cadre de son dispositif de Fonds de Minoration Foncière. » Ce dispositif s'applique prioritairement aux EPCI dotés de Plans Locaux de l'Habitat (PLH) ou d'une programmation de mobilisation du foncier.

Cependant, le Département propose, aux EPCI non dotés de ces documents de planification, de s'engager dans les démarches afin de bénéficier du Fonds de Minoration Foncière : voter avant le 31 décembre 2008, sur la base d'une

délibération, la mise en œuvre d'une étude PLH, dans la perspective d'un conventionnement avec le Département au plus tard le 31 décembre 2010.

**A l'unanimité, le Conseil décide de mettre en œuvre une étude PLH, dans la perspective d'un conventionnement avec le Département.**

#### **Demande de stage de Monsieur Pierre-Alexandre BASTARD résidant à Dieppe**

La Communauté de communes a reçu la candidature de Monsieur Pierre-Alexandre BASTARD, étudiant en 2<sup>ème</sup> année de géographie STAR (Sociétés, Territoires, Aménagement, Environnement, Risques) à l'université de Caen. Il souhaite effectuer un stage d'une durée de 4 à 6 mois débutant au mieux le 15 mars 2009.

Monsieur le Président propose à l'assemblée que ce stagiaire remette à jour le diagnostic de territoire à partir des nouvelles données INSEE.

**Le Conseil est favorable.**

### FONCTIONNEMENT DE LA CCSV : MONSIEUR BLOC

#### **Syndicat mixte du Terroir de Caux – élection des membres suppléants**

Suite à la modification des statuts du syndicat mixte Terroir de Caux, validée à l'unanimité par le Conseil le 5 mai 2008, il est proposé de procéder à l'élection des 9 délégués suppléants représentant la Communauté de communes.

Il est demandé aux délégués communautaires qui souhaitent se porter candidat, en tant que délégués suppléants du comité syndical du syndicat mixte Terroir de Caux, de se manifester.

Mesdames SERRE, BENOIT et Messieurs AUCLERT, LEDRAIT, ADAM Jean-Marie, RENARD, BOUQUET, LIMARE, FRANCOIS se portent candidats

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

#### ***Résultats***

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

<b>Madame SERRE</b>	<b>42 voix, délégué suppléant de Monsieur BARUBE</b>
<b>Monsieur AUCLERT</b>	<b>42 voix, délégué suppléant de Monsieur BLOC</b>
<b>Monsieur LEDRAIT</b>	<b>42 voix, délégué suppléant de Monsieur CORTES</b>
<b>Monsieur Jean-Marie ADAM</b>	<b>42 voix, délégué suppléant de Monsieur DELARUE</b>
<b>Monsieur RENARD</b>	<b>42 voix, délégué suppléant de Monsieur Denis FAUVEL</b>
<b>Monsieur BOUQUET</b>	<b>42 voix, délégué suppléant de Monsieur FERRAND</b>
<b>Monsieur LIMARE</b>	<b>42 voix, délégué suppléant de Madame HEDOU</b>
<b>Monsieur FRANCOIS</b>	<b>42 voix, délégué suppléant de Madame RINCE</b>
<b>Madame BENOIT</b>	<b>42 voix, délégué suppléant de Monsieur THELU</b>

ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués suppléants du comité syndical du syndicat mixte Terroir de Caux.

#### **Dépenses liées à la création du site Internet – décision modificative**

La trésorerie a fait remarquer que les dépenses liées à la création d'un site internet doivent être imputées au compte 205 et non au compte 2183.

**A l'unanimité, le Conseil décide de réaliser la décision modificative suivante :**

**Compte 2183-0022 : - 10 000 €**

**Compte 205-0022 : + 10 000 €**

### COMMISSION APPEL D'OFFRES : MONSIEUR BLOC

#### **Marché ordures ménagères : avenants**

Le groupement de commande composé des Communautés de communes « Entre Mer et Lin » et « Saône et Vienne » a contracté en 2006 un marché composé de deux lots :

- ✓ Lot n°1 : Collecte en porte à porte et transports des ordures ménagères
- ✓ Lot n°2 : Ramassage, transport et tri des déchets collectés aux points d'apport volontaire.

Le montant de ce marché se décompose ainsi :

Lot n°	Entreprises	Coût HT / an	Coût HT par Communauté de communes	
			CC Ente Mer et Lin	CC Saône et Vienne
1	SITA	454 100.00 €	138 134.69 €	315 965.31 €
2	IKOS	129 373.68 €	41 098.58 €	88 275.10 €

L'exécution de ce marché a commencé le 1<sup>er</sup> mars 2006 et prend fin le 28 février 2009. Afin de respecter les délais nécessaires à la passation du nouveau marché ordures ménagères, il est nécessaire d'étendre la période d'exécution du marché pendant 4 mois supplémentaires : du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 30 juin 2009.

Pour la Communauté de communes Saône et Vienne, le montant de ces avenants s'élèvent à :

Lot	Entreprise	Coût TTC du marché / an	Coût TTC et % du montant initial du marché
1	SITA	333 343.40 €	126 666.67 € soit 38%
2	IKOS	93 130.23 €	56 000.00 € soit 60%

Le montant élevé de ces avenants est lié à une estimation du montant annuel des marchés inférieure au coût réel, celle-ci ne prenant pas en compte l'application de la formule d'actualisation des prix et également d'une progression des tonnages de déchets triés.

La loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de services publics, modifiant la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, a, par création d'un article 49-1, fait obligation, à l'assemblée délibérante, de recueillir l'avis de la commission d'appel d'offres pour la passation de tout avenant entraînant une augmentation supérieure à 5% du montant initial du marché en cause.

**Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer deux avenants avec chaque titulaire des deux lots (SITA et IKOS) prévoyant l'exécution des prestations dans les conditions du marché pendant 4 mois supplémentaires : du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 30 juin 2009.**

#### COMMISSION ACTION ECONOMIQUE : MADAME LEBOURG

#### Développement éolien

Actuellement, trois parcs éoliens de Brachy, Gueures et Saint Pierre Bénouville fonctionnent ou sont en cours de création sur le territoire de la Communauté de Communes Saône et Vienne. Par ailleurs, deux autres projets éoliens ; Lamberville et Royville, ayant fait l'objet de permis de construire déposés avant le 14 juillet 2007, sont en cours d'instruction.

Le Conseil communautaire a délibéré ainsi à bulletin secret le 21 décembre 2007 :

Les 38 délégués, ayant pris part au vote, avaient voté pour l'une des trois propositions suivantes :

- 1- Créer un ou plusieurs parc(s) éolien(s) organisé(s) en proposant une ZDE au Préfet
- 2- Ne plus créer de nouveaux parcs éoliens en ne réalisant pas de ZDE
- 3- Limiter de façon « certaine » le nombre de parcs en réalisant une ZDE avec une puissance cumulée des parcs égale à celle des parcs existants de Brachy, de Saint Pierre Bénouville et de Gueures.

Résultats : Proposition n°1 : 5 voix - Proposition n°2 : 13 voix - Proposition n°3 : 20 voix

La proposition « Limiter de façon « certaine » le nombre de parcs en réalisant une ZDE avec une puissance cumulée des parcs égale à celle des parcs existants de Brachy, de Saint Pierre Bénouville et de Gueures » avait donc été validée par le Conseil communautaire.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il est souhaitable que la nouvelle assemblée transmette à Monsieur le Préfet son avis sur la création des parcs éoliens de Lamberville et de Royville, parcs non soumis au principe de Zone de Développement Eolien (ZDE).

**Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil, à l'unanimité, décide de délibérer à bulletin secret sur la création ou non des parcs éoliens de Lamberville et de Royville.**

Les délégués sont invités à prendre trois bulletins :

- un bulletin « POUR la création des parcs éoliens de Lamberville et de Royville »
- un bulletin « CONTRE la création des parcs éoliens de Lamberville et de Royville »
- un bulletin blanc

Scrutateurs : Madame BENOIT et Monsieur FRANCOIS.

Il est procédé au vote dans les conditions réglementaires.

**Résultats :**

- Nombre de délégués présents : 39
- Nombre de pouvoirs : 3
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Majorité : 20
- « CONTRE la création des parcs éoliens de Lamberville et de Royville » : 25 voix
- « POUR la création des parcs éoliens de Lamberville et de Royville » : 14 voix

**La proposition « CONTRE la création des parcs éoliens de Lamberville et de Royville » est donc adoptée par le Conseil communautaire.**

**ZA de Luneray*****Réseau gaz***

Des plans précis de la canalisation de gaz ont été transmis au maître d'œuvre.

***Parcelle AD 301 « Plaine de la Gare » à Luneray***

Madame LEBOURG a rencontré Maître LETHUILLIER-BREANT, notaire à Luneray, au sujet du projet de la Communauté de communes, sur la commune de Luneray, d'acquérir la parcelle AD 301 localisée au lieu dit « Plaine de la Gare » appartenant aux Consorts OUVRY.

***Réunion pour définir le commencement des travaux***

Les travaux commencent le 24 novembre 2008. Les dates de réunion de chantier ont lieu le jeudi matin. Monsieur le Maire de Luneray a signé un arrêté autorisant l'accès des engins de plus 3.5 tonnes sur la rue Bill Coleman, du 3 novembre 2008 au 6 février 2009, interdisant la circulation lors de l'aménagement du carrefour.

**ZA de Bacqueville en Caux*****Maîtrise d'œuvre pour la création de la voirie et l'extension des réseaux***

Monsieur DEVENS, de la Direction des Routes de Doudeville, a transmis les résultats du relevé de comptage sur la route départementale 23.

***Rencontre des futurs acquéreurs***

Madame LEBOURG a rencontré, le 22 octobre, Monsieur et Madame ALLEAUME et Monsieur CORRUBLE, futurs acquéreurs de lots sur la zone d'activités de Bacqueville en Caux :

- Monsieur et Madame ALLEAUME demandent que la voie d'accès (provisoire) et les réseaux longent leur parcelle. Ils souhaitent également qu'ils soient réalisés pour le mois de juin, cette condition faisant l'objet d'une clause suspensive dans le compromis de vente.
- Pour faciliter l'accès des poids lourds, il est nécessaire d'effectuer un pan coupé avec enlèvement du poteau téléphonique.

**COMMISSION CULTURE : MONSIEUR DALLE****Ludisport 2008/2009**

Actuellement, les 16 créneaux permettent à 246 enfants d'exercer des activités sportives une fois par semaine. Le nombre d'élèves inscrits est de 20 à Luneray et de 42 à Bacqueville en Caux.

**Dans un souci de sécurité et de bonne organisation, le Conseil, à l'unanimité, décide que le nombre de créneaux horaires soit réduit à 1 à Luneray et soit porté à 3 à Bacqueville en Caux.**

**Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)**

Le 19 juin 2008, Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de :

- ✓ Ouvrir un centre de loisirs pendant les vacances scolaires de février 2009 durant 2 semaines à Bacqueville en Caux ;
- ✓ Ouvrir deux centres de loisirs durant les vacances de pâques 2009 pendant 2 semaines à Bacqueville en Caux et à Luneray ;
- ✓ Ouvrir deux centres de loisirs pendant 4 semaines durant les vacances d'été 2009 à Bacqueville en Caux et à Luneray.

Suite à une demande écrite pour occuper les locaux de l'école maternelle, Monsieur le Maire de Luneray a précisé que cela n'était pas possible pendant les vacances de pâques, cela posant un problème de gestion du personnel.

**Compte-tenu de ces éléments, la Commission va étudier l'implantation du centre de loisirs à pâques 2009 et durant l'été 2009.**

### **Tortill'Art 2009**

Le festival « Tortill'Art » étant intercommunal, la volonté est de maintenir cette manifestation sur plusieurs communes et de valoriser les associations du territoire. Les modalités sont à l'étude.

**A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire l'action culturelle de proximité « Tortill'Art » en 2009, en maintenant le budget à 15 000 € TTC, communication non comprise.**

### **Gratification stagiaire**

Par délibération du 25 octobre 2007, le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Président à signer une convention de stage pour la mise en situation professionnelle de Madame Christelle HUGUET, du 26 octobre 2007 au 27 septembre 2008, à raison de 22 heures par semaine en moyenne.

Madame HUGUET suivait une formation préparant au Brevet d'Assistant Animateur Technicien (BAAPAT). Ainsi, elle a participé aux diverses activités sportives et culturelles de la collectivité : Ludisport, Tickets Sport, Centre de loisirs, Mercredi découverte, P'tit Ciné notamment.

**Madame HUGUET ayant été très dévouée pendant toute la durée de son stage, le Conseil, à l'unanimité, décide de lui attribuer une gratification s'élevant à 1 000 €.**

### **Crèche – halte-garderie**

Il avait été décidé d'étudier l'ouverture d'une seconde crèche halte-garderie sur le territoire. Pour cela, l'évaluation des besoins réels de la garde des enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans sur le territoire constitue une nécessité pour justifier, ou non, la création d'une nouvelle structure d'accueil petite enfance sur le territoire.

Dans un rayon de 8 km de Bacqueville en Caux, le nombre d'enfants de 0/6 ans est évalué à 400, dont 200 de 0/3 ans.

**A l'unanimité, le Conseil décide d'effectuer une étude à l'aide des données de la base Epicaf de la CAF pour justifier ou non la création d'une nouvelle crèche halte-garderie sur le territoire et autorise Monsieur le Président à signer tout document.**

Monsieur le Président rajoute qu'il est attentif au bon fonctionnement de la crèche halte-garderie de Gruchet Saint Siméon qui est contrainte d'effectuer des modifications du personnel suite à des remarques formulées par la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

## COMMISSION HABITAT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD

### **Pass Foncier**

Le ministère du Logement et de la Ville a mis en place, avec l'Union d'Economie Sociale pour le Logement et la Caisse des Dépôts et Consignation, le PASS-FONCIER aux termes de la convention du 20 décembre 2006 et de son avenant signé le 27 septembre 2007, prévoyant 20 000 PASS-FONCIER par an de 2007 à 2010.

Ce dispositif permet aux collectivités locales souhaitant aider l'accession à la propriété sur leur territoire, de donner aux ménages primo-accédants, la possibilité de devenir propriétaires en deux temps, pour un budget proche d'un loyer.

Détail du dispositif : Cf. document.

Pour permettre au primo-accédant satisfaisant les conditions de ressources du PASS FONCIER, il est nécessaire qu'une ou plusieurs collectivités locales leur attribuent une subvention ou une bonification égale ou supérieure à :

3 000 € si 3 personnes ou moins sont destinées à occuper le logement

4 000 € si 4 personnes ou plus sont destinées à occuper le logement

En cas de défaillance de paiement des primo-accédants, la Commune et la Communauté de communes ne sont pas engagées.

Monsieur le Maire de Bacqueville en Caux a, par ailleurs, adressé un courrier le 26 septembre pour connaître la position de la Communauté de communes pour la mise en place éventuelle d'un partenariat EPCI – Commune pour le financement du PASS FONCIER.

**A l'unanimité, le Conseil décide de :**

- ✓ **cofinancer l'accession à la propriété des ménages primo-accédants sur le territoire, via le PASS FONCIER, par la Communauté de communes (2/3 de la subvention) et les Communes (1/3), à condition que ces dernières s'engagent par délibération de leur Conseil municipal ;**
- ✓ **inscrire sur le budget 2009 une somme de 50 000 € pour le financement du PASS FONCIER ;**
- ✓ **autoriser Monsieur le Président à signer tout document, dont la charte pour la primo-accession en maison pour 15 € par jour.**

**Assainissement Non Collectif (ANC)**

Suite à l'enquête présentée lors du Conseil communautaire du 18 septembre dernier, la Commission présente les résultats de l'enquête (Cf. document).

**Le Conseil juge pertinent de réunir les Présidents des syndicats ou les Maires pour leur faire part de ce constat.**

**Réhabilitation d'une résidence principale en vue d'être louée : demande de subvention**

Madame Josette BERTOUT, Gérante de la SCI GUTENBERG, résidant à Avremesnil – 139 Grande rue a adressé une demande de subvention pour effectuer des travaux de rénovation sur une maison d'habitation destinée au marché locatif :

- Localisation : 8 rue Gutenberg à Luneray (76810)
- Nature des travaux : création d'une douche et d'une cuisine, aménagement des combles pour créer deux chambres à l'étage, installation d'une chaudière basse température gaz, mise aux normes de l'installation électrique.
- Montant HT des travaux : 35 206.93 €
- Montant maximal de la subvention : 1 760.35 €

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'octroi de subvention avec Madame Josette BERTOUT, Gérante de la SCI GUTENBERG. Le Montant maximal de la subvention est 1 760.35 €.**
- **autoriser le versement de la somme attribuée lorsque l'ensemble des pièces justificatives seront fournies par le demandeur.**

**Réhabilitation et mise en valeur du petit patrimoine naturel et bâti – Fondation du Patrimoine**

Suite à l'intervention de Monsieur ABOT sur les actions de la Fondation du Patrimoine, les projets réalisés sur le territoire de la Communauté de communes et ceux en cours, la Fondation a adressé une demande de subvention pour l'année 2008 s'élevant à 2000 €.

**Energies renouvelables au sein de l'habitat**

La réunion d'information sur les énergies renouvelables au sein de l'habitat, réservée aux élus, et animée par l'ADEME aura lieu le jeudi 27 novembre à 18h à la salle des fêtes de Thil-Manneville.

**Projet de Micro-béguinage à Brachy**

Le 21 février 2008, le Conseil a délibéré pour autoriser Monsieur le Président à signer une convention tripartite avec Monsieur le Maire de Brachy et le bailleur Seine-Manche Immobilière prévoyant la création de 9 petites unités non médicalisées adaptées aux personnes âgées, financées par la Communauté de communes, à hauteur de 8 000 € par logement soit 72 000 €.

La Communauté de communes vient de recevoir la convention tripartite signée.

**COMMISSION TOURISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE : MONSIEUR FAUVEL**
**Fête de la Saône et de la Vienne 2009**

Du 23 au 29 juin 2008, la Communauté de communes et l'Office de Tourisme ont organisé la Fête de la Saône et de la Vienne pour valoriser les rivières caractéristiques de notre territoire et le sentier pédagogique de Longueil, inauguré lors de cette manifestation.

258 élèves du territoire et plus de 200 personnes ont profité des nombreuses actions proposées (visite du sentier, expositions, promenade commentée, randonnée, conte, descente en kayak, initiation à la pêche).

Compte-tenu de la satisfaction des visiteurs, la Commission propose de renouveler la manifestation « Fête de la Saône et de la Vienne » en 2009 selon les modalités suivantes :

- Thème : L'Eau
- Dates: du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin 2009
- Lieu principal : salle des fêtes de Longueil. D'autres manifestations seront proposées sur d'autres communes du territoire
- Budget total, communication comprise : 5 000 € TTC
- **Animations scolaires (classes de CE2 au CM2 du territoire):**
  - préparation de la sortie en classe avec une malle pédagogique mise à disposition des instituteurs
  - prise en charge du transport
  - visite du sentier pédagogique, de l'exposition « Eau, fragile conquête » de l'AREHN et quizz pendant une demi-journée
  - priorité aux écoles n'ayant pas bénéficié de cette action en 2008

**- Animation scolaire (enfants de 7 à 15 ans) :**

- concours de dessin pour la réalisation de l’affiche
- exposition des dessins et remise des lots lors de l’inauguration

**- Animations scolaires (classes de CE2 au CM2 hors territoire et classes de 6<sup>ème</sup> du territoire):**

- visite du sentier pédagogique, de l’exposition « Eau, fragile conquête » de l’AREHN les vendredi 22, samedi 23 et mercredi 27 mai
- pas de prise en charge du transport

**- Animations destinées au grand-public :**

- conférence inaugurale de la manifestation en présence de Monsieur CHAIB, Directeur de l’AREHN, le vendredi 22 mai. Sujet : « La conquête de l’eau en Haute-Normandie ».
- défilé de mode / concours de vêtements de pluie en partenariat avec les magasins du territoire
- visite d’une station d’épuration (sous réserve accord)
- descente en kayak
- concours de pêche
- visite de patrimoine lié à l’eau (sous réserve accord)

**Le Conseil, à l’unanimité, décide de :**

- organiser la Fête de la Saône et de la Vienne du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin 2009 selon les modalités décrites ci-dessus pour un budget s’élevant à 5 000 € TTC (somme à inscrire au budget 2009)
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document

**Randonnée de l’été 2009**

La randonnée de l’été 2009 aura lieu dimanche 19 juillet 2009.

Le parcours empruntera les communes de Saint Pierre Bénouville, Auzouville sur Saône et de Saône Saint Just.

**Point Info Tourisme de Luneray**

Le 13 octobre, Monsieur le Maire de Luneray a adressé, au nom de son Conseil municipal, un courrier pour informer la Communauté de communes que le chalet accueillant le point info tourisme est lieu de rassemblement propice à la consommation d’alcool qui cause beaucoup de tort aux habitants et aux commerçants du centre bourg. Il souhaite donc déplacer ce local.

Suite à une visite sur les lieux, deux propositions ont été formulées :

- l’implantation du chalet sur le terrain appartenant à la Poste de Luneray ne garantissant pas la pérennisation de cet équipement,
- le déplacement du chalet de quelques mètres à la proximité immédiate de la séparation du presbytère. Ainsi, le chalet ne pourra plus être un lieu de rassemblement.

La Commune de Luneray étudie cette dernière proposition.

**Projet d’aménagement d’un site communal à Saint Pierre Bénouville pour la création d’une activité équestre**

Le 19 février, Monsieur le Maire de Saint Pierre Bénouville a remis un courrier à la Communauté de communes. La commune de Saint Pierre Bénouville est propriétaire d’un terrain et de bâtiments à rénover. Elle souhaite rester propriétaire de ce patrimoine et créer une activité équestre, en place depuis quelques mois.

Afin de ne pas supporter seul les investissements, Monsieur le Maire a sollicité la Communauté de communes.

Monsieur le Président précise qu’il souhaite rencontrer Monsieur le Maire de Saint Pierre Bénouville pour lui formuler une proposition.

**Office de Tourisme – acquisition du local situé à Quiberville sur Mer**

Monsieur le Président informe l’assemblée que la cession entre la commune de Quiberville sur Mer et la Communauté de communes a enfin été effectuée.

**COMMISSION COMMUNICATION : MONSIEUR PADE****Journal communautaire – promotion des créations d’entreprises sur le territoire**

Monsieur le Maire de Bacqueville en Caux a demandé à des personnes créant leur entreprise de s’adresser à la Communauté de communes pour assurer la promotion grâce au journal communautaire.

**A l’unanimité, le Conseil décide de créer une rubrique au journal communautaire pour promouvoir les entreprises qui choisissent le territoire pour se créer. Seules les entreprises recensées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers pourront bénéficier de cette promotion, sur demande écrite adressée à la Communauté de communes qui acceptera ou non la demande.**

**Photos aériennes des 31 communes**

Un prestataire a proposé à la Communauté de communes de réaliser un calendrier intégrant des photos aériennes des 31 communes du territoire.

Or une partie des communes ont déjà fait l'acquisition des vues aériennes. Par conséquent, il est demandé aux communes de transmettre ces clichés à la Communauté de communes pour les valoriser.

**COMMISSION ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL**
**Encombrants 2009, 2010 et 2011**

Le coût de la prestation collecte en porte à porte et transport des encombrants s'est élevé à 25 891.04 € en 2007. En 2008, il est de 36 196.80 €. Pour 2009, le coût proposé s'élève à 39 337.63 €.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention pluriannuelle avec l'EPIFAJ pour la collecte en porte à porte et le transport des encombrants en 2009, 2010 et 2011 (prix actualisé sur l'évolution du montant du SMIC et sur le barème fiscal des déplacements). Cette convention comporte une clause : la résiliation du contrat à la demande de la Communauté de communes au motif que celle-ci est équipée d'une déchetterie sur son territoire.**

**Conseiller du tri : renouvellement du contrat**

Monsieur Fabien JACOB a été embauché le 23 janvier 2008, pendant une durée de un an, pour occuper le poste de conseiller du tri. Son Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) prend fin le 22 janvier 2009.

Monsieur JACOB ayant suivi des formations, les engagements du CAE sont tenus. Ce contrat peut donc être renouvelé pour une durée de 12 mois en maintenant les conditions de prise en charge (montant de l'aide de l'Etat en pourcentage SMIC horaire brut : 60%), à moins que les modalités financières des CAE soient modifiées au mois de janvier 2009.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- ✓ renouveler le contrat de travail de Monsieur Fabien JACOB pour assurer la mission de Conseiller du tri pour une durée de 1 an du 23 janvier 2009 au 22 janvier 2010, la durée hebdomadaire de travail étant maintenue à 35 heures et pour une rémunération s'élevant à 1 500 € brut mensuel pour 35/35<sup>ème</sup>.
- ✓ autoriser Monsieur le Président à signer un CAE pour le renouvellement du contrat de Monsieur Fabien JACOB
- ✓ autoriser Monsieur le Président à signer tout document

**QUESTIONS DIVERSES**
**Bâtiment Albert Jean**

L'EPIFAJ a proposé aux maires de délibérer ainsi : donner mandat pour vendre une partie du patrimoine pour honorer une dette s'élevant à 275 000 €.

Monsieur le Président précise que le débat sera à l'ordre du jour du Conseil communautaire une fois que les communes membres de l'EPIFAJ auront donné leur accord pour céder le bâtiment occupé par la Communauté de communes.

**Soirées Conte 2009**

Les communes d'Ouille la Rivière et de Greuville se portent candidates pour accueillir une soirée conte en 2009.

**Prochaine réunion**

Bureau : lundi 19 janvier à 18h à la Communauté de communes Saane et Vienne

Conseil : jeudi 29 janvier à 18h à la salle des fêtes de Gruchet Saint Siméon